



# Mobilité des Adjointes Administratifs

Prise de fonction : 1<sup>er</sup> septembre 2024

L'UNSa Justice vous annonce l'ouverture de la deuxième campagne de mobilité pour les adjointes administratifs au titre de l'année 2024 :

## Calendrier

Date limite de candidature	Mardi 2 avril 2024
La date limite de renonciation	Vendredi 26 avril 2024
Diffusion des résultats par le secrétariat général	Vendredi 7 juin 2024

Les agents ne peuvent candidater que sur des postes publiés et figurant sur la liste des postes.

Pour les postes nécessitant un entretien préalable, c'est à l'agent de solliciter cet entretien qui peut avoir lieu en visioconférence ou téléphoniquement.

## Candidatures

Pour les adjointes administratifs du ministère de la Justice :

- L'agent complète la fiche de candidature (dans la limite de 7 choix) et la transmet à son supérieur hiérarchique avec les pièces justificatives, le cas échéant.
- Le dossier de candidature doit comprendre :
  - Le formulaire de candidature visé par le supérieur hiérarchique actuel et le N+2 ;
  - Les pièces justifiant une situation particulière (CIMM compris) ;
  - Un CV ou une fiche carrière Harmonie et une lettre de motivation pour les postes avec entretien préalable.

Chaque choix de poste de l'agent est considéré comme utile et les affectations se feront prioritairement sur les postes vacants.

Les documents doivent être envoyés par voie électronique à :

Affectation actuelle des agents		Retour des fiches de vœux
DAP	Services Déconcentrés	Bureau RH4 — Section PA / <a href="mailto:aa-sa.rh4-sa-dap@justice.gouv.fr">aa-sa.rh4-sa-dap@justice.gouv.fr</a>
	Administration Centrale	Cabinet / Mme YAHIAOUI – <a href="mailto:kedidja.yahiaoui@justice.gouv.fr">kedidja.yahiaoui@justice.gouv.fr</a>
DPJJ	Services Déconcentrés	Bureau RH4 — Section mobilité / <a href="mailto:mobilite.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr">mobilite.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr</a>
	Administration Centrale	Bureau RH4 — Section suivi carrières AC / <a href="mailto:proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr">proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr</a>
DSJ	Services Déconcentrés	DSJ — Bureau RHGI — Section catégorie C / <a href="mailto:pole-c.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr">pole-c.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr</a>
	Administration Centrale	DSJ — Cabinet — Pôle RH et support de proximité / <a href="mailto:chef-pole-rhsp.dsj@justice.gouv.fr">chef-pole-rhsp.dsj@justice.gouv.fr</a>
GCLH		GCLH — Bureau RH et maisons d'éducatives / <a href="mailto:florian.michel@legiondhonneur.fr">florian.michel@legiondhonneur.fr</a>
SG - DACG - DACS - Cabinet- ICJ		SG - SRH - BGAFIAC / <a href="mailto:gestion-collective.bgafiac@justice.gouv.fr">gestion-collective.bgafiac@justice.gouv.fr</a>

## Par la voie du détachement :

Les adjoints administratifs **extérieurs** au ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la **voie du détachement** doivent transmettre :

- Leur fiche de candidatures complétée, avec l'avis de leur administration d'origine ;
- Pour les postes avec entretiens préalables, leur CV et lettre de motivation ;
- Le cas échéant, les pièces justifiant une situation particulière (CIMM) compris ;
- Leur dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- Leurs trois derniers comptes rendus professionnels ;
- Leur état de service.

L'ensemble de ces documents doit être envoyé à l'adresse courriel du recruteur indiqué dans l'offre publiée sur le site « Choisir le service public ».

Les agents actuellement placés **en position de détachement au sein du ministère de la Justice dans le corps des adjoints administratifs ne disposent pas d'un droit à mutation**. Dans l'hypothèse où ils souhaitent un changement d'affectation, il leur appartient de mettre un terme au détachement en cours et de solliciter un nouveau détachement sur l'affectation envisagée.

## Candidatures sur des postes en Outre-mer :

Lorsque que le candidat ne dispose pas de CIMM au sens de l'article L512-19 du code général de la fonction publique, un entretien par téléphone ou en visio, spécifique doit avoir lieu, afin de s'assurer que le candidat a pleinement conscience des conditions de vie ultra-marine, du contexte social, culturel du territoire et des particularités ou difficultés d'exercices des fonctions et de logement.

**Cet entretien est à distinguer de l'entretien préalable obligatoire de recrutement !**

**...Retrouvez tous les formulaires utiles et les fiches de poste  
via le lien Intranet suivant :**

**[Cliquez ici pour retrouver tous les documents sur l'Intranet](#)**

**L'UNSa Justice vous renseigne et vous accompagne  
dans vos démarches de mobilité...**

**L'UNSa Justice  
l'action utile !**

